



## Liste des délibérations et décisions adoptées lors du Conseil Municipal du 26 Avril 2024

- ✚ Délibération n° 2024-4-26/034 - Participation aux frais de cantine pour 2024
- ✚ Délibération n° 2024-4-26/035 - Mise à disposition du local situé Rue de l'Abé du Souchay à l'association « La Barakatous »
- ✚ Délibération n° 2024-4-26/036 - Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- ✚ Délibération n° 2024-4-26/037 - Mise à disposition gratuite temporaire d'un terrain communal situé sur la parcelle cadastrée section AB n° 1 172
- ✚ Délibération n° 2024-4-26/038 - Numérotation de voirie Rue de Ronde
- ✚ Délibération n° 2024-4-26/039 - Demande de subvention auprès de l'agence nationale du sport pour l'aménagement des terrains de tennis extérieurs
- ✚ Décision n° 2024-4-26/007 - Questions diverses
- ✚ Décision n° 2024-4-26/008 - Décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales



www.derval.fr

## CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Vingt-Six Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Avril 2024

**Présents** : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, M. Fraslin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Morel, Mme Usureau, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, Mme Lelièvre (arrivée à la délibération n° 1), M. Derval, Mme Bouchakour, Mme Hervé

**Absents excusés** : Mme Goujon (procuration donnée à Mme Leblay) ; M. Hamon (procuration donnée à M. Malary) ; M. Templé (procuration donnée à Mme Bouchakour)

**Absente** : Mme Le Bihan

Mme Bouchakour a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION N° 2024-4-26/034 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

#### Participation aux frais de cantine pour 2024

##### EXPOSÉ

Le Conseil Municipal avait augmenté le montant de la participation aux frais de cantine à 0,46 € par repas en 2022, puis 0,49 € en 2023 en tenant compte du contexte inflationniste.

En 2024, Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la participation de la commune pour les frais de cantine :

- à 0,51 € par repas servi à la cantine aux élèves scolarisés à l'école publique « Le Tourniquet » de Derval (restaurant scolaire « Les Voyageurs »)
- à 0,51 € par repas servi aux seuls élèves dont les parents habitent la commune de Derval dans les cantines du collège Saint-Joseph de Derval, de l'école Sainte-Marie de Derval (restaurant scolaire « Les Voyageurs ») et du lycée Saint-Clair de Derval (jusqu'à la classe de 3<sup>ème</sup> incluse).

##### DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la participation de la commune aux frais de cantine pour 2024 à 0,51 €, dans les conditions ci-dessus exposées.

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024



ID : 044-214400517-20240426-2024\_4\_26\_034-DE

A Derval, le 29 AVRIL 2024

Le Maire,

Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : 30 AVR. 2024

- sa publication le : 30 AVR. 2024

A Derval, le 30 AVR. 2024

Le Maire,  
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024



ID : 044-214400517-20240426-2024\_4\_26\_035-DE

## CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Vingt-Six Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Avril 2024

**Présents** : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, M. Frasin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Morel, Mme Usureau, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, Mme Lelièvre (arrivée à la délibération n° 1), M. Derval, Mme Bouchakour, Mme Hervé

**Absents excusés** : Mme Goujon (procuration donnée à Mme Leblay) ; M. Hamon (procuration donnée à M. Malary) ; M. Templé (procuration donnée à Mme Bouchakour)

**Absente** : Mme Le Bihan

Mme Bouchakour a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION N° 2024-4-26/035 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

#### Mise à disposition du local situé Rue de l'Abbé du Souchay à l'association « La Barakatous »

##### EXPOSÉ

L'association « La Barakatous » sollicite la mise à disposition gratuite du bâtiment communal situé Rue de l'Abbé du Souchay, ainsi que du jardin attenant, pendant les vacances d'été, pour l'organisation d'un accueil de jeunes. La durée de la mise à disposition sollicitée est du 1<sup>er</sup> Juin 2024 au 15 Septembre 2024.

##### DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la mise à disposition, à titre gratuit, du bâtiment communal situé Rue de l'Abbé du Souchay, ainsi que le jardin attenant, du 1<sup>er</sup> Juin 2024 au 15 Septembre 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes, ainsi que leurs éventuels avenants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 29 Avril 2024

Le Maire,  
Dominique DAVID



1/2



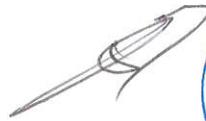
Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : 30 AVR. 2024

- sa publication le : 30 AVR. 2024

A Derval, le 30 AVR. 2024

Le Maire,  
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 044-214400517-20240426-2024\_4\_26\_036-DE



## CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Vingt-Six Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Avril 2024

**Présents** : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, M. Fraslin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Morel, Mme Usureau, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, Mme Lelièvre (arrivée à la délibération n° 1), M. Derval, Mme Bouchakour, Mme Hervé

**Absents excusés** : Mme Goujon (procuration donnée à Mme Leblay) ; M. Hamon (procuration donnée à M. Malary) ; M. Templé (procuration donnée à Mme Bouchakour)

**Absente** : Mme Le Bihan

Mme Bouchakour a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION N° 2024-4-26/036 FONCTION PUBLIQUE

#### Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

#### Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe

##### RAPPORT DE PRÉSENTATION

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la situation d'un agent de la commune qui effectue depuis de nombreuses années les fonctions d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles, alors qu'elle est titulaire du grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Considérant que cette personne remplit les conditions d'intégration directe dans le cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles, qui correspond à ses fonctions, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe. Le poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, devenu inutile, sera supprimé.

##### DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (31 h par semaine) à partir du 26 Avril 2024 et d'autoriser le recrutement d'agent contractuel pour remplacement en cas d'absence de l'agent titulaire, compte tenu de la nécessité d'assurer une continuité du service dans l'école publique « Le Tourniquet ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

1/2

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024



ID : 044-214400517-20240426-2024\_4\_26\_036-DE

A Derval, le 29 AVRIL 2024

Le Maire,  
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : 30 AVR. 2024

- sa publication le : 30 AVR. 2024

A Derval, le 30 AVR. 2024  
Le Maire,  
Dominique DAVID





www.derval.fr

## CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Vingt-Six Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Avril 2024

**Présents** : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, M. Fraslin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Morel, Mme Usureau, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, Mme Lelièvre (arrivée à la délibération n° 1), M. Derval, Mme Bouchakour, Mme Hervé

**Absents excusés** : Mme Goujon (procuration donnée à Mme Leblay) ; M. Hamon (procuration donnée à M. Malary) ; M. Templé (procuration donnée à Mme Bouchakour)

**Absente** : Mme Le Bihan

Mme Bouchakour a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION N° 2024-4-26/037 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

#### Mise à disposition gratuite temporaire d'un terrain communal situé sur la parcelle cadastrée section AB n° 1 172

##### RAPPORT DE PRÉSENTATION

Les médecins, dont le cabinet est implanté 6 Rue de Ronde à Derval, entreprennent des travaux dans leurs locaux.

Afin de continuer à recevoir des patients et maintenir ainsi l'offre de soins sur la commune pendant la durée des travaux, ils sollicitent la mise à disposition gratuite d'un terrain d'une surface de 85 m<sup>2</sup> sur le parking du pôle médical, afin d'y implanter un bâtiment (de type modulaire) de manière temporaire.

##### DÉLIBÉRATION

Vu l'article L 1511-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé des Pays-de-la-Loire N° ARS-PDL/DOSA/ASP/215/2023 du 27 Juin 2023 plaçant la commune de Derval en zone d'intervention prioritaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de mise à disposition gratuite d'un terrain d'une surface de 85 m<sup>2</sup> situé sur la parcelle cadastrée section AB n° 1 172 à la S.C.I. du cabinet médical de Derval pour une durée maximum d'un an et à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que ses avenants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

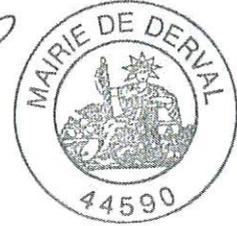
Publié le 30/04/2024

ID : 044-214400517-20240426-2024\_4\_26\_037-DE



A Derval, le 29 AVRIL 2024

Le Maire,  
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : 30 AVR. 2024
- sa publication le : 30 AVR. 2024

A Derval, le 30 AVR. 2024  
Le Maire,  
Dominique DAVID





www.derval.fr

## CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Vingt-Six Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Avril 2024

**Présents** : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, M. Frasin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Morel, Mme Usureau, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, Mme Lelièvre (arrivée à la délibération n° 1), M. Derval, Mme Bouchakour, Mme Hervé

**Absents excusés** : Mme Goujon (procuration donnée à Mme Leblay) ; M. Hamon (procuration donnée à M. Malary) ; M. Templé (procuration donnée à Mme Bouchakour)

**Absente** : Mme Le Bihan

Mme Bouchakour a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION N° 2024-4-26/038 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

#### Numérotation de voirie Rue de Ronde

##### RAPPORT DE PRÉSENTATION

Monsieur le Maire propose de numéroter la parcelle cadastrée section AB n° 1 172 située Rue de Ronde à Derval. En effet, la commune va installer les raccordements nécessaires à l'accueil d'un bâtiment sur cette parcelle, qui appartient au domaine privé de la commune.

##### DÉLIBÉRATION

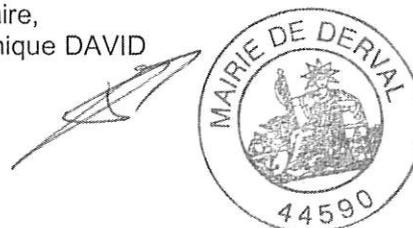
Vu l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le numéro 9 bis à la parcelle cadastrée section AB n° 1 172 située Rue de Ronde.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 29 Avril 2024

Le Maire,  
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : **30 AVR. 2024**

- sa publication le : **30 AVR. 2024**

A Derval, le **30 AVR. 2024**  
Le Maire,  
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024



ID : 044-214400517-20240426-2024\_4\_26\_039-DE

## CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Vingt-Six Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Avril 2024

**Présents** : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, M. Fraslin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Morel, Mme Usureau, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, Mme Lelièvre (arrivée à la délibération n° 1), M. Derval, Mme Bouchakour, Mme Hervé

**Absents excusés** : Mme Goujon (procuration donnée à Mme Leblay) ; M. Hamon (procuration donnée à M. Malary) ; M. Templé (procuration donnée à Mme Bouchakour)

**Absente** : Mme Le Bihan

Mme Bouchakour a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION N° 2024-4-26/039 FINANCES LOCALES Subventions

#### Demande de subvention auprès de l'agence nationale du sport pour l'aménagement des terrains de tennis extérieurs

#### EXPOSÉ

Le budget prévoit deux aménagements sur les terrains de tennis extérieurs de la commune :

- l'installation d'un éclairage « Led »
- la mise en place d'un mode d'accès aux terrains de tennis. Le dispositif passera par une réservation en ligne sur le site « ten'up » de la fédération française de tennis. Sur place, un boîtier d'accès permettra d'entrer à l'aide d'un code fourni à la réservation (ou d'un badge pour les adhérents du club)

Ce projet est éligible à une subvention de l'agence nationale du sport dans le cadre du plan « 5 000 équipements de proximité », à hauteur de 80 % des dépenses éligibles. Le coût estimé des travaux étant de 33 675 € H.T., Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 26 940 € auprès de l'agence nationale du sport.

#### DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le dépôt d'une demande de subvention d'un montant de 26 940 € auprès de l'agence nationale du sport pour la réalisation d'aménagements sur les deux terrains de tennis extérieurs
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les éléments relatifs à cette demande de subvention

1/2

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024



ID : 044-214400517-20240426-2024\_4\_26\_039-DE

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 29 Avril 2024  
Le Maire,  
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : 30 AVR. 2024

- sa publication le : 30 AVR. 2024

A Derval, le 30 AVR. 2024  
Le Maire,  
Dominique DAVID





www.derval.fr

## CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Vingt-Six Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Avril 2024

**Présents** : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, M. Fraslin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Morel, Mme Usureau, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, Mme Lelièvre, M. Derval, Mme Bouchakour, Mme Hervé

**Absents excusés** : Mme Goujon (procuration donnée à Mme Leblay) ; M. Hamon (procuration donnée à M. Malary) ; M. Templé (procuration donnée à Mme Bouchakour)

**Absente** : Mme LE BIHAN Laurence

Mme Bouchakour a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

### DÉCISION N° 2024-4-26/007 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

#### Questions diverses

**Cimetière** : les travaux sont terminés.

**Local sous ombrières** : une subvention de 71 000 € a été obtenue pour la réalisation de ce bâtiment.

**Château de la Tour Saint-Clair** : une subvention de 14 420 € de la Direction Régionale des Affaires Culturelles a été obtenue pour le diagnostic sanitaire du château.

**Éoliennes** : l'entreprise Enertrag qui exploite les éoliennes au lieu-dit « La Croix Guingal » a versé 12 000 € de loyer au titre de l'année 2022 et 12 000 € de loyer au titre de l'année 2023.

**Frelons asiatiques** : peu de captures de reines.

**Étude de programmation sur l'Hôtel Provost** : lors de la première réunion, trois scénarios d'aménagement ont été présentés. Mme Usureau souhaite être membre du groupe.

**Plan Local d'Urbanisme** : des modifications mineures sont engagées sur le règlement.

**Sécurité** : en sortie de voie piétonne, le long de la Route Départementale n° 537, la traversée pour les piétons est dangereuse tant que le fauchage n'a pas été réalisé. Ce sont les services du Département qui assurent le fauchage sur les points de sécurité et le plus tard possible, afin de préserver la biodiversité. Le panneau « stop », en fin de liaison douce, est en attente.

**Patrimoine** : la communauté de communes a réalisé un reportage sur le château de Derval.

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations du Conseil Municipal

1/2

A Derval, le 29 Avril 2024  
Le Maire,  
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : \_\_\_\_\_

- sa publication le : \_\_\_\_\_

A Derval, le \_\_\_\_\_  
Le Maire,  
Dominique DAVID



www.derval.fr

## CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Vingt-Six Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Avril 2024

**Présents** : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, M. Frasin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Morel, Mme Usureau, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, Mme Lelièvre, M. Derval, Mme Bouchakour, Mme Hervé

**Absents excusés** : Mme Goujon (procuration donnée à Mme Leblay) ; M. Hamon (procuration donnée à M. Malary) ; M. Templé (procuration donnée à Mme Bouchakour)

**Absente** : Mme Le Bihan

Mme Bouchakour a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

### DÉCISION N° 2024-4-26/008 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

#### Décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 Juin 2020 confiant au Maire certaines compétences du Conseil.

Vu les arrêtés du Maire en date du 8 Juin 2020 donnant délégation aux Adjointes.

Considérant que les décisions prises dans le cadre des articles L.2122-22 et 23 doivent faire l'objet d'un rapport au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des décisions ci-dessous prises :

#### Déclarations d'intention d'aliéner

| Date       | Nom & Prénom                         | Adresse de la Personne                                   | Nom du notaire                | Adresse du terrain   | Référence Cadastre |
|------------|--------------------------------------|--|-------------------------------|----------------------|--------------------|
| 29/03/2024 | Mme CAHAREL Jocelyne                 | 31<br>Le Chêne Vert<br>35390<br>SAINT-SULPICE-DES-LANDES | Nota Béné<br>BAIN-DE-BRETAGNE | 5 Rue des Hortensias | ZL 107             |
| 4/04/2024  | Mme LELU Sylvie<br>M. LELU Dominique | 20 Rue Victor Hugo<br>44590<br>DERVAL                    | Me Janvier<br>GUÉMENÉ-PENFAO  | 20 Rue Victor Hugo   | XC 229             |

## Reprise et délivrance des concessions de cimetière

| N° concession | Date       | Nom - Adresse  | Durée  | Emplacement                            |
|---------------|------------|--|--------|--|
| 1880          | 11/10/2023 | Mme DELAMARRE Nicole<br>11 Place Bon Accueil - 44590 DERVAL                              | 30 ans | CT 12 T 29                             |
| 1881          | 6/12/2023  | M. GEFFRIAUD Teddy<br>11 Route du Thu - 44590 DERVAL                                     | 50 ans | C 16 T 27                              |
| 1882          | 4/1/2024   | M. DECHAMBENOIT Paul<br>7 Rue Jean Jaurès - 45000 ORLÉANS                                | 15 ans | C 7 T 17                               |
| 1883          | 23/1/2024  | M. HAMON Serge<br>6 Camardin - 44590 DERVAL  | 15 ans | C 12 T 5                               |
| 1884          | 24/1/2024  | M. PLANTARD Yannick<br>6 La Musse - 44590 DERVAL   | 30 ans | C 6 T 24                               |
| 1885          | 26/1/2024  | Mme BOURDAUD Danielle<br>2 Le Pas Guyon - 44590 DERVAL                                   | 30 ans | C 10 T 31                              |
| 1886          | 29/1/2024  | Mme REUTIN Marie-Christine<br>10 Rue du Vélodrome<br>44290 GUÉMENÉ-PENFAO                | 15 ans | C 6 T 63                               |
| 1887          | 30/1/2024  | M. AMOSSÉ Joseph<br>Chez pompes funèbres Garcia<br>12 Rue de L'Abbé Orain - 44590 DERVAL | 30 ans | Une plaque du<br>jardin du<br>souvenir |
| 1888          | 15/2/2024  | Mme RONDINEAU Brigitte<br>11 Rue de Rohel - 4459 DERVAL                                  | 15 ans | C 13 T 48                              |
| 1889          | 14/3/2024  | Mme CHAPEAU Monique<br>6 Rue de l'Abbé Orain - 44590 DERVAL                              | 15 ans | Colombarium 6<br>Site cinéraire        |
| 1890          | 12/4/2024  | M. VOLLAND Rogatien<br>45 Rue de Rennes - 44590 DERVAL                                   | 15 ans | Colombarium 3<br>Site cinéraire        |

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 29 Avril 2024  
Le Maire,  
Dominique DAVID




Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : 30 AVR. 2024

- sa publication le : 30 AVR. 2024

A Derval, le 30 AVR. 2024  
Le Maire,  
Dominique DAVID